

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**  
**Direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet de parc éolien en mer au large de Fécamp**  
**Société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (EOHF)**

Il est prescrit pour une durée de 38 jours, du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 au jeudi 8 octobre 2015 inclus, une enquête publique unique relative au projet d'installation d'un parc éolien en mer au large de Fécamp présenté par la société Eoliennes Offshore des Hautes-Falaises (EOHF).

L'enquête regroupe :

- Une enquête publique au titre de l'article R2124-7 (en application des articles L2124-1 à L2124-3) du code général de la propriété des personnes publiques en vue d'obtenir la concession d'utilisation du domaine public maritime visée à l'article L2124-3.
- Une enquête publique au titre de la loi sur l'eau afin d'obtenir l'autorisation visée à l'article R 214-1 du code de l'environnement (rubriques 4. 1. 2. 0. 1° et 4.1.3.0. 3°a).

Le projet, situé entre 11,3 et 22 km de la côte, se compose de 83 éoliennes de 6 MW chacune qui seront raccordées par des câbles électriques sous-marins à un poste de transformation en mer, lui-même raccordé au réseau public terrestre d'électricité.

Le projet de création d'un parc éolien en mer au large de Fécamp porté par la société EOHF, de raccordement de ce parc au réseau public de transport d'électricité par la société RTE, d'installation d'une base ds opérations de maintenance à Fécamp porté par la société EOHF et d'installation d'un site de fabrication des fondations gravitaires au Havre porté par la société EOHF constituent un programme de travaux au sens de l'article L. 122-1 du code de l'Environnement.

Les communes concernées par l'enquête sont : Saint-Jouin-Bruneval, La Poterie-Cap-d'Antifer, Le Tilleul, Etretat, Bénouville, Les Loges, Vattetot-sur-Mer, Yport, Criquebeuf-en-Caux, Saint-Léonard, Fécamp, Senneville-sur-Fécamp, Eletot, Saint-Pierre-en-Port, Sassetot-le-Mauconduit, Saint- Martin-aux-Buneaux, Veulettes-sur-Mer.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Fécamp.

L'autorité compétente pour approuver la convention d'utilisation du domaine public maritime et la décision d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est le préfet du département de la Seine-Maritime.

La commission d'enquête est composée de :

M. Alain Caru, directeur de production retraité, président. M. Alban Bourcier, maître de conférence, et M. Alain Février, ingénieur environnement industriel retraité, membres titulaires. En cas d'empêchement de M. Alain Caru, la présidence de la commission est assurée par M. Alban Bourcier. M. Loïk Le Perff, directeur territorial urbanisme retraité, membre suppléant.

Le dossier, qui comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale - conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - et un registre d'enquête sont déposés pendant la durée de l'enquête publique dans les mairies des communes concernées. Les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent :

- être consignées sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public,
- être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Fécamp (1 place du Général Leclerc 76400 Fécamp), commune siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr). Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et annexées au registre d'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête reçoit en personne les observations,

propositions et contre-propositions du public aux jours et heures ci-après dans les mairies de :

**Fécamp** : mercredi 2 septembre 2015 de 9h à 12h - samedi 19 septembre 2015 de 9h à 12h -  
jeudi 8 octobre 2015 de 9h à 12h

**Eletot** : lundi 21 septembre 2015 de 15h30 à 18h30

**Etretat** : samedi 5 septembre 2015 de 9h à 12h

**Les Loges** : mardi 29 septembre 2015 de 9h à 12h

**Saint-Jouin-Bruneval** : mardi 6 octobre 2015 de 8h30 à 11h30

**Saint-Martin-aux-Buneaux** : lundi 7 septembre 2015 de 14h à 17h

**Saint-Pierre-en-Port** : jeudi 10 septembre 2015 de 13h30 à 16h30

**Senneville-sur-Fécamp** : lundi 14 septembre 2015 de 17h30 à 19h

**Vattetot-sur-Mer** : vendredi 2 octobre 2015 de 17h à 19h

**Veulettes-sur-Mer** : samedi 19 septembre 2015 de 9h15 au 12h15

**Yport** : jeudi 24 septembre 2015 de 14h à 17h

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

Des informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Pierre Peysson, chef de projet ou M. Rémi Casteras, responsable des études environnementales (tél 01 82 72 61 00) pour la société éoliennes offshore des Hautes Falaises) ou M. Damien Levecque coordinateur de projet (tel 01 40 90 49 30).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les mairies, à la préfecture (DCPE/BPP), à la sous-préfecture du Havre (BCCLE) et sur le site internet de la préfecture [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché dans les mairies concernées et les lieux prévus tels que promenades, jetées, cales d'accès à la mer... dans les communes littorales visées par cette enquête publique..